



PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le onze juillet courant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h50), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h15 et départ à 21h40), Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h15)

Pouvoirs : Grégoire JUBERT à Claude MERCIER

Absents : Sandrine GIROD

Secrétaire de séance : Julien CARNOT adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1) Intervention des délégués de parents d'élèves La Pesse/Les Bouchoux
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023
- 3) Mise à jour du Plan de sauvegarde communal
- 4) Bâtiment Relais des Skieurs : - Etudes et diagnostics pour la mise aux normes des ERP
- Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux
- Financement
- 5) FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2023
- 6) ONF : - Convention lutte contre les scolytes
- Lots de bois invendus
- 7) Travaux de voirie : Chemin du Reculet
- 8) SIE Haut Jura Sud : Demande de rétrocession de la voie privée Lotissement Sur la Semine
- 9) SCIC ALVEOLES : Point de situation
- 10) ANEM (Association nationale des élus de la montagne) : Résiliation de l'abonnement
- 11) Plan d'adressage : Point de situation
- 12) Communication : Mise en place d'envoi de mail groupé
- 13) Fête patronale le dimanche 03 septembre 2023
 - Questions diverses
 - Courriers divers

1) Intervention des délégués de parents d'élèves La Pesse/Les Bouchoux

Le Conseil Municipal entend la demande des délégués de parents d'élèves de travailler sur l'implantation des classes du RPI sur un seul site. Il partage cette préoccupation et se rapproche de son homologue des Bouchoux pour planifier une réunion. Il s'engage à tenir informé les DPE de l'évolution et réfléchit à la manière de les associer à cette réflexion.

Fin de l'intervention à 19h55

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Monsieur le Maire demande si des modifications ou ajouts sont à apporter au document. Après consultation, le Conseil Municipal **APPROUVE**, avec 9 voix Pour, le procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023 tel qu'il a été transmis.

3) Mise à jour du Plan de sauvegarde communal

Le Plan de sauvegarde a été approuvé en 2017. Monsieur le Maire rappelle l'obligation de le remettre à jour tous les ans. Le document de 80 pages reprend les risques liés au territoire communiqués par la Préfecture du Jura et d'éventuels ajouts jugés utiles par les élus. Il contient également des fiches réflexes, des fiches support pour chaque type de risque. Il est donc important que chaque conseiller en prenne connaissance pour comprendre son utilité et vérifier la fiabilité des données.

Concernant le risque incendie, le document préfectoral classe la commune en risque faible. Néanmoins, les élus souhaitent renforcer ce point au vu de l'étendue de la forêt sur le territoire (72,6%) et ajouteront une carte répertoriant les points d'eau, les bornes incendie, les sentiers, ... Une liste de personnes « ressources » (habitants connaissant le territoire) sera constituée après consultation.

Au niveau de l'eau potable, il est ajouté la gestion du service par le SIE du Haut-Jura Sud qui transmet les informations sur la qualité de l'eau aux communes afin que celles-ci en informent la population.

Les fiches d'alerte météo sont mises à jour d'après les données de Météo France.

Les différents matériels disponibles dans la commune doivent être vérifiés (sirène du CTM) ou achetés selon les besoins (radio FM à piles, mégaphone).

Toutes les coordonnées des administrations doivent être vérifiées, ainsi que celles des communes voisines dont certaines ont fusionné en communes nouvelles.

Enfin, la liste des personnes vulnérables doit être retravaillée.

Pour simplifier sa mise à jour et son utilisation, il est proposé que les fiches contenant des coordonnées soient mises en annexes. Cela permettra de rendre le document vivant et donc fonctionnel à tout moment.

Dès que le document sera prêt, le Maire prendra un arrêté municipal d'établissement du Plan de sauvegarde qui sera transmis à la Préfecture du Jura, au SDIS, à la Communauté de Brigades de Gendarmerie et à la DDT. Le document papier est conservé en mairie, la version numérique sera publiée sur le site internet de la commune.

4) Bâtiment Relais des Skieurs :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement du dossier de travaux du bâtiment Relais des Skieurs. Depuis l'arrêt du projet de restructuration, la Commission STU a demandé différents diagnostics pour le bâtiment dans son état et ses usages existants (sécurité incendie, résistance au feu). L'architecte Jonathan SANCHEZ a retravaillé les plans pour envisager une remise aux normes accessibilité et sécurité incendie des ERP (restaurant et salle communale), le changement du système de ventilation des logements côté restaurant, et l'installation de compteurs électriques individuels pour chaque local.

A ce jour, le permis de construire et l'AT (autorisation pour la conformité des ERP) ont été déposés après échanges avec le SDIS. Le dossier de consultation des entreprises pour 7 lots (terrassements/gros œuvre/VRD, menuiseries intérieures et extérieures/serrurerie, cloisons/doublages/plafonds, carrelages/faïences, élévateur, électricités et chauffage/plomberie/sanitaire/ventilation) est en ligne jusqu'au 31 juillet.

Des entreprises potentielles ont été contactées pour les inviter à consulter le dossier et des visites des locaux ont été programmées le lundi 17 et le vendredi 21 juillet.

L'architecte J. SANCHEZ fera l'analyse des offres afin qu'une décision soit prise lors du prochain conseil municipal.

Le planning est établi pour 9 mois de travaux à partir de janvier 2024. Le coût des études réalisées s'élève à 25 920 € HT et le montant prévisionnel des travaux est de 517 850 € HT.

Monsieur le Maire rappelle l'enveloppe de 472 000 € de subvention DETR maintenue sur ces travaux, pour laquelle la Sous-Préfète de Saint-Claude va modifier l'intitulé selon le nouveau projet. Au moment venu, il conviendra de valider le plan de financement, et la souscription éventuelle d'un emprunt.

5) FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2023

La Préfecture du Jura a transmis les données relatives au FPIC pour 2023. Cette dotation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette année, la Commune de La Pesse aura un montant prélevé de 4 516 € pour un montant reversé de 7 568 €, soit un solde positif de 3 052 €. Ceci est une bonne nouvelle puisque la commune n'avait pas perçu de FPIC depuis 2020.

6) Forêt :

a/ ONF : Vente de bois du 22/06/2023 :

Monsieur le Maire informe de la vente des bois de la parcelle n°3 pour un montant de 20 050 € HT. Par contre les articles des parcelles 16 et 17 sont restés invendus. Néanmoins, ceux-ci ont fait l'objet d'offres, mais en dessous du prix de retrait. La commune doit donc se positionner. Les élus considèrent qu'il ne faut pas brader ces bois de bonne qualité, et préfèrent les remettre en vente ultérieurement. Monsieur le Maire fera un courrier à l'ONF dans ce sens. Vu le contexte de marché saturé, l'ONF n'organisera pas de nouvelle vente à l'automne.

b/ Financement de l'expérimentation de lutte contre les scolytes – Délibération n°044/2023

L'opération de surveillance renforcée menée avec l'agent ONF de la commune et d'abattage/écorçage des bois dans des délais rapides est subventionnée à 80% par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Il convient de définir le mode de financement entre les 3 communes signataires de la convention. Le coût de 2 000 € d'astreinte sera divisé en parts égales entre les 3 communes. Le montant des travaux sera facturé au coût réel des travaux effectués sur chacune d'elles.

La commune de Choux s'est désignée comme porteuse de projet. C'est donc elle qui touchera la subvention et paiera les factures. Elle reversera ensuite la part attribuée aux 2 autres communes et leur refacturera les coûts calculés au prorata des interventions dans les forêts communales. Pour ne pas affecter ses finances, les 2 communes verseront rapidement la part du coût d'astreinte.

L'opération est en expérimentation jusqu'en novembre 2023. Une analyse sera faite ensuite pour vérifier la pertinence de cette action sur la santé des bois.

Ainsi, le Conseil Municipal avec 9 voix Pour, **DÉCIDE** la répartition des charges comme suit : l'astreinte aux 3 communes concernées Choux : 1/3, La Pesse 1/3 et les Bouchoux 1/3, et les travaux effectués au prorata des interventions dans les forêts communales, **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le sujet des bois scolytés est également soulevé dans le cadre des chantiers de débardage, pour lesquels les bois restent parfois plusieurs semaines sur les plateformes de chargement. En effet, l'arrêté préfectoral du 18/12/2020 prescrit que les bois soient évacués à plus de 5 Km de tout massif forestier, ou écorcés avant stockage. Cette mention sera désormais citée dans les demandes de renseignements émises par les entreprises d'exploitation forestière.

7) Travaux de voirie : V.C. n°05 Chemin du Reculet

Dans le cadre du projet de l'ASA Reculet/Combe Froide, l'ADEFOR a réuni les différents propriétaires qui ont émis une demande concernant l'état de la route jugée impraticable pour l'exploitation des bois. Les élus les ont donc rencontrés et une visite sur place a permis de définir un plan d'action. Les derniers travaux engagés par la commune datent de 2014. Depuis il est vrai qu'aucun travaux n'a été fait par la commune, à l'exception de la vidange des renvois d'eaux. La visite a permis de convenir que la route est actuellement carrossable, mais que sa structure n'a pas été réalisée pour soutenir des charges très lourdes par temps humides, et que les élargissements du tracé l'ont éloigné des zones plus portantes. Les premières urgences identifiées sont de purger la structure sur une soixantaine de mètres linéaires et refaire les fossés, recharger en matière les endroits creusés, déplacer le passage canadien et surtout dégager les pieds de talus pour remettre la circulation sur sa voie initiale en bon état après avoir abattus et dessouchés des arbres gênants implantés à moins de 2m. La commune a demandé 3 devis à des entreprises de travaux publics. Par ailleurs, un courrier a été transmis à chaque propriétaire concerné pour leur demander d'abattre les arbres ou de donner leur accord pour que la commune s'en charge. Selon les devis reçus et la réactivité des acteurs forestiers, mais aussi le retour du groupe de travail de l'ASA sur ce projet, les travaux pourraient se faire à l'automne.

8) Demande de rétrocession de la voie privée Sur la Semine – Délibération n°045/2023

Suite à la problématique de compteur d'eau unique pour les 3 propriétaires de la voie privée située Sur la Semine, le SIE s'est positionné quant à l'extension du réseau d'eau potable. Celui-ci s'arrête au domaine public routier, il a donc été décidé que les travaux d'installation de compteurs en lieu et place des sous-compteurs pourraient être entrepris seulement si la voie devenait publique.

Ainsi, la commune doit de nouveau se positionner sur la demande de rétrocession de la voirie. Monsieur le Maire propose que les frais de notaires soient pris en charge par les propriétaires. Certains élus évoquent également d'envisager conjointement la problématique de l'usage hivernal et estival de l'emplacement réservé (ER10) du PLU pour plus permettre aux circulations douces d'éviter le virage de la RD25.

A ces propositions, la majorité des élus renouvellent leur réticence sur ce sujet. La commune n'a pas vocation à reprendre la gestion et l'entretien des voies privées liées à des opérations d'urbanisme privées. Cela ferait un précédent face à d'autres secteurs du village dans le même cas. De plus, la commune n'a pas à assumer une erreur de conception du lotisseur.

21h40 – Sortie de Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Ainsi, Monsieur le Maire demande de délibérer sur les questions suivantes. Ainsi, le Conseil Municipal a voté :

- 1/ Refuser la reprise de voirie pour ne pas créer de précédents : 3 voix
- 2/ Reprendre la voie sans les frais de notaires + extension jusqu'à l'ER10 : 0 voix
- 5 Abstentions

9) SCIC ALVEOLES : Point de situation

Le conseil coopératif de la SCIC Alvéoles a rédigé un courrier à l'attention des conseillers. Jean-Christophe LEONARD, en tant que président, prend la parole.

Des constats ont été faits :

- La fréquentation du restaurant ne permet pas une ouverture régulière du lieu au vu des coûts de personnel et de fonctionnement.
- L'implication des sociétaires à faire vivre la SCIC n'est pas suffisante pour permettre le maintien des animations.

Dernièrement, le restaurant est confronté à un manque de personnel. Cela s'explique en partie par la perte de motivation des salariés face au manque de clients, en partie par les problématiques de logement sur la commune et est aussi probablement lié à une problématique plus générale dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Ainsi, le conseil coopératif souhaite mettre les activités de bar-restaurant d'Alvéoles en sommeil à partir de septembre 2023, sachant que la période de travaux du bâtiment Relais des Skieurs doit démarrer au 1^{er} janvier 2024 et qu'il ne sera donc pas possible de recruter pour un temps aussi court. Les différents groupes de travail continueront leurs activités (Groupe zéro déchet, Point lecture) et il s'agira pour la SCIC de repenser ses activités. Les réflexions sur le projet de cantine sont toujours d'actualité. L'assemblée générale aura lieu le 12 septembre prochain.

Il est demandé aujourd'hui d'accorder de ne plus appeler les loyers et provisions sur charges pour le local loué.

Les élus soutiennent les actions de la SCIC, et remercient Jean-Christophe LEONARD d'avoir pris la présidence au pied levé en 2022 et d'alerter aujourd'hui la commune avant que la situation financière ne se dégrade ou que les premiers impayés arrivent. Il est vrai que le Haut-Jura a retrouvé son rythme normal de tourisme après la fréquentation exceptionnelle liée au Covid. De plus, au-delà des fermetures administratives et des contraintes sanitaires, les nombreuses incertitudes liées à l'avenir du bâtiment ont occasionné une impossibilité à se projeter dans l'avenir créant un préjudice économique dont la commune doit assumer une part de responsabilité. Un avenant sera rédigé et soumis à délibération au prochain conseil.

10) ANEM (Association nationale des élus de la montagne) : Résiliation de l'adhésion – Délibération n°046/2023

Suite à ses dernières publications, notamment une lettre au Ministère de l'Économie demandant de ne pas réduire les avantages fiscaux accordés aux propriétaires de résidences secondaires et des locations touristiques, Monsieur le Maire demande de réfléchir à l'intérêt d'adhérer à cette association. Son rôle est de « faire connaître la spécificité et l'identité de la montagne et, d'une façon plus générale, défendre la cause de la montagne au sein de la collectivité nationale et de l'Union européenne ».

Sur ce sujet comme sur celui d'une véritable transition écologique des communes de montagne, l'ANEM ne représente pas les intérêts de notre territoire.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 7 voix Pour et 1 Abstention, **DÉCIDE** de ne pas renouveler l'adhésion à l'ANEM en 2024.

Monsieur le Maire fera un courrier dans ce sens au moment venu.

11) Plan d'adressage : Point de situation

Le chantier est en cours. Il reste terminer l'inventaire des plaques de numéros déjà posées et à commander et à fixer le nombre et l'implantation des plaques de rue. Julien CARNOT et Claude MERCIER vont réaliser ce travail dans l'été.

12) Communication : Mise en place d'envoi de mail groupé

Afin d'améliorer la communication d'informations communales, il est décidé d'utiliser la base de données des personnes inscrites via le site internet pour « Recevoir des infos plus régulièrement ».

Le but n'est pas de noyer les habitants sous les mails. Chacun peut se connecter sur le site pour chercher les informations qu'il souhaite obtenir. Il est donc décidé de ne transmettre que des arrêtés municipaux ou préfectoraux, des informations de sécurité publique, des dates de réunions communales ou de vie locale.

13) Fête de La Pesse

La fête de La Pesse se déroulera le dimanche 3 septembre 2023. Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire sur le planning de tenue de la buvette.

Questions diverses

- Fermeture du secrétariat de mairie : Les congés de la secrétaire sont posés du lundi 31 juillet au mercredi 23 août inclus. Le maire et les adjoints gèreront les urgences si besoin.
- Travaux logements Fruitière – Phase 1 : Les travaux sont désormais finis. Le solde des subventions peut être demandé. Le coût prévisionnel était de 58 622.50 € HT. L'état des dépenses s'élève à 56 136.18 € HT. Le marché Autour du Bois présente 2 factures supplémentaires au devis initial qui correspondent à la pose de 2 fenêtres supplémentaires (1 355.19 € HT) demandée à l'entreprise pour le magasin et à des fournitures diverses commandées pour le compte de la commune (1 977.89 € HT).

Prochain conseil municipal le lundi 04 septembre 2023 à 19 heures
Fin de la séance à 23H00

Délibérations du conseil municipal du lundi 17 juillet 2023

- 044/2023 : Financement de l'expérimentation de lutte contre les scolytes
- 045/2023 : Refus de reprise de voirie privée Sur la Semine
- 046/2023 : Résiliation de l'adhésion à l'ANEM

Le secrétaire de séance



Le Maire

